
Appel à projets ciblé 2025 pour le financement de manifestations scientifiques « La préservation de la démocratie comme défi pour l'ensemble de la société : approches interdisciplinaires »

L'Europe et le monde font actuellement face à de nombreuses crises énergétiques et environnementales, financières et sociales, sanitaires et sécuritaires qui impactent directement l'organisation et le fonctionnement des Etats. Les défis politiques, économiques et sociaux sont nombreux et la démocratie est en danger. Fondée sur le contrat social et conçue pour rapprocher, la démocratie défend la diversité, la transparence, la participation citoyenne, l'innovation et le progrès. Dans une époque marquée par la guerre et le terrorisme, les valeurs démocratiques doivent être protégées dans tous les espaces, qu'ils soient culturels et éducatifs, technologiques et numériques, sanitaires et sécuritaires, institutionnels et associatifs... Comment les défendre et selon quelles méthodes ? Comment investir pour l'avenir et protéger les générations futures ?

Afin de favoriser la mise en réseau des chercheur*euses et le dialogue scientifique franco-allemand, l'Université franco-allemande (UFA) soutient des manifestations franco-allemandes organisées par de jeunes chercheur*euses ou leur étant destinées. Les manifestations soutenues pourront également être ouvertes aux étudiant*es de master ou équivalent lorsque cela apparaît justifié.

Le présent appel à projets a pour objectif d'intensifier la réflexion et de renforcer les compétences théoriques et méthodologiques ainsi que le dialogue scientifique dans une perspective interdisciplinaire franco-allemande et européenne. Les manifestations scientifiques bénéficiant d'un soutien doivent permettre aux jeunes chercheur*euses de présenter leurs travaux de recherche, de préparer des publications et d'élargir leur réseau scientifique. Le but de cet échange est également de faire émerger d'autres formes de coopération franco-allemande.

L'appel à projets s'adresse aux établissements d'enseignement supérieur français et allemands ainsi qu'aux organismes de recherche. L'implication d'un pays tiers est envisagée positivement. Le label qualité de l'UFA devra être apposé sur les productions scientifiques issues de ces manifestations.

L'appel à projets est ouvert à toutes les disciplines. La durée de la manifestation peut s'étendre de 2 jours minimum à 4 semaines maximum. Les projets peuvent prévoir l'organisation d'une manifestation unique ou d'une série de manifestations structurées. De manière générale, le format et l'encadrement de chaque manifestation doivent être spécifiques et ne pas se répéter plus d'une fois.

En règle générale, la manifestation devra se tenir dans les 2 ans suivant la date de dépôt du dossier de demande de soutien. Ceci vaut également pour le cas d'une série de manifestations.

Pour être recevables, les projets devront répondre aux critères suivants :

- Présenter une dimension franco-allemande marquée, explicitée dans le dossier de candidature,
- S'adresser à un public cible principalement composé de jeunes chercheur*euses.

Pour préparer l'organisation d'une manifestation scientifique, les porteur*euses de projet pourront organiser des « rencontres préparatoires » et obtenir à cette fin un soutien spécifique de l'UFA. L'appel à projets correspondant est disponible sous le lien suivant : <https://www.dfh-ufa.org/fr/vous-etes/etablissements/appels-a-projets/>

L'évaluation des projets sera opérée sur la base des critères suivants :

- Intensification de la réflexion sur la préservation de la démocratie comme défi pour l'ensemble de la société,
- Potentiel du projet : dans quelle mesure peut-il renforcer la coopération dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche franco-allemande, par exemple en faisant émerger d'autres formes de coopération franco-allemande,
- Présentation globale du programme mettant en avant le format et l'encadrement de la manifestation,
- Qualité scientifique, pertinence et caractère innovant de la thématique,

- Approche pédagogique et interculturelle,
- Ouverture internationale,
- Modalités de diffusion des résultats de la manifestation,
- Composition binationale, voire internationale, des intervenant*es,
- Implication des jeunes chercheurs dans l'organisation de la manifestation scientifique,
- Plus-value pour les jeunes chercheurs,
- Modalités de sélection des jeunes chercheurs,
- Répartition la plus équilibrée possible entre les participant*es issu*es des pays partenaires,
- Profil scientifique et pédagogique des porteurs de projet,
- Capacité des porteur*euses de projet à mettre en œuvre un projet franco-allemand, le cas échéant avec la participation d'autres partenaires,
- Qualité du plan de financement (équilibre du budget, cofinancement...) avec indication, le cas échéant, des frais d'inscription des participant*es ainsi que la mention des financements propres.

En fonction de la durée et du format de la manifestation, celle-ci sera intitulée Atelier (durée de moins de 6 jours) ou École d'été ou d'hiver (durée de 6 jours ou plus).

Les manifestations devront en principe avoir lieu en France et en Allemagne ; elles pourront exceptionnellement être localisées dans un pays tiers si une raison précise le justifie.

Montant et modalités de soutien :

Le montant de la subvention susceptible d'être attribuée par l'Université franco-allemande dépend de la durée de la manifestation scientifique et du nombre de participant*es. En règle générale, il s'élève à une somme comprise entre 2 000 € et 15 000 €. Le soutien est destiné à financer la réalisation de la manifestation scientifique. À ce titre, il peut couvrir tout ou partie des frais de déplacement et de séjour. Peuvent également être prises en charge les missions de vacation des étudiant*es destinées à l'organisation de la manifestation et les dépenses de communication spécifiques à celle-ci (publications, création d'un site web). Les frais de déplacement et de séjour des participant*es peuvent être pris en charge. Les allocations de l'Université franco-allemande ne peuvent couvrir les frais engendrés par la participation éventuelle d'étudiant*es de niveau licence. Les frais d'honoraires ne pourront être acceptés que pour les intervenant*es externes aux établissements porteurs de la manifestation. Les frais de gestion ne sont pas éligibles. En conséquence, l'Université franco-allemande n'accepte pas le prélèvement par l'allocataire de frais de gestion sur le montant des allocations attribué.

Dates limites de dépôt des projets :

Les projets peuvent être déposés dans le cadre de trois campagnes de soutien aux dates suivantes : 15 mars 2025, 15 juin 2025 et 15 octobre 2025. La durée de l'évaluation est en principe de quatre mois à compter de la date limite de dépôt. L'UFA ne soutient pas les manifestations prévues pour se tenir avant la fin de ce délai de quatre mois.

Le dépôt des projets se fait en ligne via le formulaire web que vous trouverez sur le site internet de l'université franco-allemande.

Les critères de forme suivants devront être respectés :

- les demandes de soutien devront être présentées par deux enseignant*es-chercheur*euses rattaché*es chacun*e à un établissement d'enseignement supérieur ou à un organisme de recherche français et allemand ; exceptionnellement elles pourront être déposées par deux jeunes chercheur*euses ;
- le dossier de demande devra être signé par la direction des deux établissements d'enseignement supérieur ou organismes de recherche porteurs ;
- Les informations devront être saisies dans les deux langues de travail de l'UFA si le montant de la subvention demandée est supérieur à 15 000 €. À titre exceptionnel, le projet pourra être déposé en anglais et devra alors être traduit dans l'une des deux langues de travail de l'UFA si le montant de la subvention demandée est supérieur à 15 000 € ;
- Le formulaire de dépôt du projet devra être dûment complété en ligne.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez-vous adresser à

Maria Leprévost
+49 (0)681 938 12-105
leprevost@dfh-ufa.org